

Contraintes dans l'élaboration d'un dictionnaire de langue africaine

Les équipes travaillant sur des langues à tradition orale africaine produisent concrètement le plus souvent un dictionnaire général de version (unidirectionnel: langue africaine-français) pourvu d'un lexique inverse. L'ouvrage ainsi produit ne peut être opérationnel pour des locuteurs africains. Pourtant, dans la réalité quotidienne, ce dictionnaire bilingue a une activité bivalente, c'est-à-dire qu'il est employé et exploité par les locuteurs des deux communautés linguistiques. En effet, l'Africain va demander à l'outil d'avoir des exemples d'illustrations au niveau du sens mais également au niveau des collocations syntaxiques (faits de langue) et le Français a besoin d'illustrations sémantiques et syntaxiques de la langue africaine afin de pouvoir utiliser le concept proche ou éloigné de sa référence culturelle. Ainsi, nous nous trouvons dans une situation où l'ouvrage ne peut fonctionner sur le principe de recherche d'équivalences lexicales non analytiques, comme un vrai dictionnaire bilingue, ni envisager d'analyse explicite avec des définitions, comme un dictionnaire monolingue.

Termes-clés :

Afrique sub-saharienne; dictionnaire bilingue; unidirectionnel; bivalent; typologie.

SELON LES VISÉES d'usage et les contraintes que justifie l'édition d'un dictionnaire, les équipes (pluriculturelles) et les chercheurs francophones travaillant sur des langues à tradition orale, en l'occurrence africaines, produisent concrètement le plus souvent un dictionnaire général de version (unidirectionnel: langue africaine-français) pourvu d'un lexique inverse destiné le plus souvent à des locuteurs francophones. Pourtant, parallèlement à cette contrainte éditoriale, nous ne pouvons occulter l'envie et le besoin d'un tel support linguistique et culturel pour les locuteurs de la langue source africaine et ceux-ci doivent être pris en considération dans le contenu de l'ouvrage. Ainsi, le dictionnaire bilingue réalisé devrait avoir une visée bivalente, c'est-à-dire être utilisable par les locuteurs des deux communautés linguistiques.

Contrairement au dictionnaire monolingue qui fait une analyse de contenu explicite avec des définitions, le dictionnaire bilingue fonctionne théoriquement sur le principe de recherche d'équivalences lexicales non analytiques (terme à terme, terme à groupe, groupe à terme

et groupe à groupe). Il convient alors de regarder si le chercheur, descripteur d'une langue, accorde et maintient un rôle privilégié à l'analyse sémémique explicite (définition) pour rendre compte des nouveaux signifiés, voire dans quelle mesure il peut « remplacer » celle-ci par des occurrences du mot-entrée (présupposées dans les équivalents), et ainsi ne constituer ce dictionnaire que d'illustrations et d'exemples, comme c'est, théoriquement, le cas dans un vrai dictionnaire bilingue.

Une taxinomie sur la nature et le choix des illustrations, et donc des exemples à préconiser pour ce type de dictionnaire unidirectionnel et bivalent, n'est pas évidente. Elle justifie de nombreux critères de sélection aussi bien dans la typologie des exemples construits/cités (étude de cas, sources, contextes, visées didactiques) que dans le ou les schéma(s) de traitement de ceux-ci. Enfin et surtout, il ne faut pas perdre de vue que dans cet ouvrage, le chercheur ou les membres d'un projet de traduction espèrent pouvoir insérer et trouver des informations concrètes quant à leurs utilisations quotidiennes. De même, ces informations doivent être présentées sous leurs aspects fonctionnels et pratiques et rendre compte de leurs spécificités culturelles. Enfin ces mêmes éléments doivent être lus et traités par un maximum d'usagers.

1 Un dictionnaire unidirectionnel et bivalent « réduit »

1.1 Préliminaire théorique

La taille d'un dictionnaire est souvent déterminée par le futur nombre d'usagers et les possibilités financières escomptées par l'éditeur. Les langues africaines de culture à tradition orale ne sont pas surchargées par le poids du passé (norme orthographique, descriptive, etc.). Ce type de production d'ouvrage général est bien sûr fortement conditionné par la nature de la langue décrite qui peut être agglutinante, lexématique, mais également par son statut de langue officielle, véhiculaire, vernaculaire; ses visées d'usage scolaire, universitaire; le concepteur de l'ouvrage (chercheur francophone, équipe multiculturelle); l'origine et l'implication des usagers en tant que locuteur de la langue de niveau inférieur ou supérieur au baccalauréat, alphabétiseur, vulgarisateur, linguiste et les contraintes

financières, politiques, idéologiques qui déterminent l'édition d'un tel ouvrage. Ces contraintes financières sont rarement prises en charge par le gouvernement mais plutôt par des O.N.G. ou des initiatives individuelles et privées à budget réduit au maximum. Le produit final est situé entre un dictionnaire élémentaire pour futur apprenant ou nouvel alphabétisé et le dictionnaire avec une emphase sur un nombre d'entrées maximal pour faciliter la rapidité d'accès à l'information et comportant des termes spécialisés et techniques de la culture source, mais il peut être aussi le dictionnaire « encyclopédique » du concepteur qui a consacré toute sa vie à cette œuvre. Quel que soit l'ouvrage, le nombre des entrées paraît faible comparé aux diverses productions des langues européennes. De même, aucun rapprochement et parallèle ne peut être effectué entre les différentes catégories de ces dictionnaires, élaborés sur les critères de fonctionnalité vis-à-vis de leur nombre d'entrées et du type d'usagers, et l'origine et la nature du traitement d'une langue africaine. L'ouvrage africain est construit à partir d'un corpus oral synchronique avec des moyens humains limités sur le plan numérique. L'approche de spécialisation (théories et compétences) ne sera absolument pas exhaustive sur le plan lexical. Par conséquent, ce produit constitue un outil représentatif dans la description de la langue et il est suffisamment puissant pour favoriser la traduction d'ouvrages didactiques, la compréhension, l'apprentissage de la langue considérée et ce en fonction des choix de nomenclature, des éléments de macrostructure. Ainsi l'ouvrage de référence considéré dans cet article souhaite correspondre à la production courante rencontrée (ouvrage langue africaine-langue française) et satisfaire à un besoin des diffusions actuelles en corrélation avec les réelles capacités de réalisation. Les critères de base retenus sont les suivants :

(a) la langue source est la langue vernaculaire usitée par des locuteurs qui ont un niveau moyen de compétence d'une langue véhiculaire (sango, lingala, etc.) et officielle (français);

(b) la langue considérée peut être une langue d'appui ou de base dans un programme de développement;

(c) Le produit final sera un ouvrage général de taille moyenne avec sélection de termes techniques et spécialisés afin de couvrir les besoins fondamentaux soit 5 à 8000 entrées dont 3 à 3500 élémentaires.

Le dictionnaire bilingue est théoriquement un représentant du dictionnaire de langue. Il est fait pour aller de l'inconnu au connu (décodage de la langue étrangère pour en permettre une interprétation complète dans sa langue maternelle) ou du connu à l'inconnu (donner un maximum de renseignements sur la langue étrangère pour permettre un encodage adéquat : utilisation du mot dans la phrase, autre sens, recherche analogique, etc.).

Dans le premier cas, il forme un instrument de version (dictionnaire passif); dans le second, c'est un instrument de thème (dictionnaire actif). Le dictionnaire bilingue idéal et complet (quatre ouvrages différents non réversibles) utilisable simultanément par des locuteurs natifs des deux langues considérées est quasi-introuvable. Il existe généralement une variété de types de dictionnaires bilingues, qui selon le cas, privilégient une des deux langues et mettent en avant éventuellement une seule des deux activités (version ou thème). Nous constatons la présence de deux sortes de dictionnaires, utilisant comme langue source soit la langue A, soit la langue B et ayant chacun une partie thème et une partie version. Il s'agit de dictionnaires bidirectionnels (bifonctionnels).

Le dictionnaire bilingue complet devrait comprendre deux dictionnaires dans chaque direction :

pour natif A africain :	thème A \rightarrow B*
	version B \rightarrow A

A est usager de la langue source

pour natif B français :	thème B \rightarrow A
	version A \rightarrow B*

B est usager de la langue cible

* = perspective et produit de l'africaniste francophone (natif B)

Le natif A (africain) et le natif B (français) sont alors en possession chacun d'un outil bidirectionnel (thème + version) et chacun doit maîtriser parfaitement sa langue maternelle pour satisfaire le travail de version. Si le natif A et le natif B ont chacun un dictionnaire bidirectionnel, publié et utilisé séparément, leur dictionnaire respectif est alors monovalent. L'outil devient bivalent si nous arrivons à regrouper le contenu des deux parties ci-dessus (celle pour le natif A + celle pour le natif B) et ainsi être apte à servir

les deux communautés linguistiques soit en tant que dictionnaire de version, soit en tant que dictionnaire de thème. L'idéal serait de réunir le contenu de chaque partie de façon linéaire :

<i>partie 1</i>	thème A → B	<i>partie 2</i>	version A → B
	version B → A		thème B → A

et ainsi d'obtenir soit un ouvrage 1 : langue A → B équivalente à un thème pour un natif A et à une version pour un natif B et un ouvrage 2 : langue B → A équivalente à une version pour natif A et à un thème pour natif B.

Même si les possibilités réelles du marché étaient susceptibles de permettre un produit de cette ampleur, il n'en demeure pas moins que l'ouvrage serait inopérant et peu maniable. En effet, les articles comportant par exemple des informations sémantiques entre parenthèses pour différencier les acceptions seraient lourds, fastidieux à lire et peu aisés pour cerner l'information recherchée.

En fait, on se contente d'une approche bidirectionnelle bivalente :

– « partielle » où « on utilise, si possible, des abréviations grammaticales et des étiquettes pour les champs sémantiques ou les marques d'usage qui sont transparentes pour les deux communautés et on donne les indicateurs dans la langue de l'adresse. On choisit donc la direction « dictionnaire de thème » dans chaque partie, en supposant que l'utilisateur qui veut traduire dans la langue étrangère a plus besoin d'être aidé que celui qui fait une version » (Marello 1996 : 35).

– « réduite » comme c'est le cas actuellement avec tous ces nouveaux dictionnaires composés par une association d'éditeurs français/étranger : Robert/Collins, Robert/Signorelli, Hachette/Langenscheid. Ainsi *Le Robert*

1. Société internationale de linguistique.

2. Afin de mieux expliciter mes propos, j'illustrerai essentiellement ceux-ci à l'aide du traitement de la langue ngbàkà mīnāgēndē, langue oubanguienne, du groupe gbaya-manza-ngbaka, présente dans la province de l'Équateur, au nord de la République démocratique

du Congo. Toutes les données transcrites sont extraites de ma base de données issues de différentes missions de terrain de 1985 à 1996, de travaux effectués avec Marcel Henrix et d'informations transmises par Védast Maes. Ces deux personnes sont des missionnaires religieux qui ont travaillé et séjourné plus de 40 ans dans cette zone.

& Collins Senior (1999), dictionnaire français-anglais/anglais-français, établi à partir d'un corpus de 400 millions de mots, comporte des milliers d'unités qui rendent compte de l'évolution de deux langues. Ce type de dictionnaire est exploitable et en usage indifféremment dans les deux pays concernés.

1.2 Les ouvrages africanistes

1.2.1 Dictionnaire unidirectionnel

Dans le cas de l'élaboration d'ouvrages africanistes, la réalité est bien plus restrictive et conditionnée par un état de faits particuliers. Globalement nous constatons qu'un dictionnaire bilingue n'est pas bidirectionnel mais le plus souvent unidirectionnel (langue africaine-français) agrémenté d'un lexique inverse peu ou non exemplifié. Les locuteurs de la langue cible semblent en être les principaux concepteurs et surtout les usagers, c'est-à-dire les membres d'une petite équipe à majorité francophone voire même un seul chercheur (linguiste, ethnologue, etc.) ou un représentant d'une ONG, un missionnaire religieux soutenu par des informateurs locaux.

Le caractère unidirectionnel des productions est d'autant plus surprenant que sur le terrain, les équipes de traduction (bilingue) au sein des opérations de la SIL¹ ou d'autres ONG effectuent en permanence des travaux de traduction d'ouvrages religieux ou de vulgarisation (alphabétisation, apprentissage de langue) mais très peu vont jusqu'à concevoir un dictionnaire français-langue africaine. Il est vrai que la conception d'un tel ouvrage est loin d'être évidente. Les écueils de traduction, dus aux clivages culturels, sont accentués par les métalangages ou expressions artificielles. Elles sont établies incidemment à partir de questionnaires de phrases françaises ayant une visée « étude grammaticale » ou lors de la traduction d'ouvrages religieux : lors de mes recherches², 20 à 30 % des items phrastiques recueillis étaient possibles mais non naturels. De même, on constate les glissements de sens et les écueils plus fréquemment dans la traduction du *Nouveau Testament* que dans celle de l'*Ancien Testament*. En effet, le grec du *N.T.* est avant tout une langue écrite, une koïnè, coupée de ses racines culturelles. Il n'en est pas de même avec les textes de l'*Ancien Testament*, plus proche de ses traditions orales et de sources culturelles. Enfin, en fixant la

langue avec un document écrit, nous créons et amplifions le caractère normatif arbitraire du choix des termes et des usages. Or, une langue à tradition orale fluctue rapidement; elle est marquée par de nombreux régionalismes, voire variantes dialectales et est confrontée au problème de la fausse équivalence et à celui de la création ou de l'adaptation de nombreux néologismes.

– Exemples d'emprunts au lingalà, langue véhiculaire de la région ngbakà, et au français :

lingalà	ngbakà	français	ngbakà	français
-fútà	futa	<i>payer</i>	àlabàtélé	<i>albâtre</i>
-kese	kese	<i>être différent</i>	ékòlè	<i>école</i>
mpási	pási	<i>souffrance</i>	bríki	<i>brique</i>

– Constat d'un terme français usuel tel que « *malencontreux* » communément traduit d'une langue européenne à une autre qui est absent de quatre dictionnaires africanistes (Van Everbroeck, 1985 ; Brisson 1984 ; Bouquiaux 1978 ; Lekens, 1952) pris au hasard :

- Robert & Collins : (a) *unfortunate*, *awkward*, (b) *inopportune*, (c) *untimely* ;
- Bertaux Lepointe : *unglücklich*, *fatal*, *ärgerlich*, *unheilvoll* ;
- Robert : (a) *survient à contretemps*, *qui se produit mal à propos*, (b) *inopportun*, (c) *déplacé*.

Face à ce constat, de nombreuses hypothèses peuvent être émises : est-ce le fait d'être en présence de langues africaines de type aspectuel car nous avons là un terme à désignation « temporelle », à connotation forte ? la langue préfère-t-elle avoir recours à une forme idéophonique ? etc.

Le fait de se limiter à un simple lexique terme à terme basé généralement sur une inversion des entrées de la première partie langue africaine-français n'est guère satisfaisant en tant qu'outil de terrain, car l'aspect « encodage-thème » est peu exploitable pour un français et celui de « décodage-version » est quasi nul pour un africain.

L'objectif de cet ouvrage africaniste unidirectionnel est initialement une explication, une description des significés des mots de la langue orale non encore connue, un état de langue montrant la diversité des emplois et des usages et un outil d'intégration locale pour satisfaire un besoin d'apprentissage de la langue source et ainsi acquérir des

facilités de passage d'une langue à l'autre. Une rigueur lexicographique n'est pas toujours de mise, car le nombre des entrées et les éléments principaux de la macrostructure sont rarement définis ou ciblés. Les concepteurs cherchent avant tout à couvrir un rendu de connaissances exhaustives de leur activité de recherche ou à satisfaire les utilisateurs potentiels susceptibles d'éprouver le même besoin.

1.2.2. Dictionnaire bivalent

Dans les langues indo-européennes, les éditeurs produisent des ouvrages unidirectionnels, monovalents, car le nombre et le type de locuteurs sont importants et déterminants. Ce choix éditorial pour les monovalents de langues indo-européennes était courant jusqu'à présent. Or, pour des raisons commerciales, cette démarche est réduite depuis que les associations d'éditeurs, Robert & Collins par exemple, proposent des dictionnaires bilingues bidirectionnels et bivalents réduits. Leurs banques de données fort complètes et riches disposent d'outils et de moyens opérationnels dans le balisage des corpus et elles bénéficient de travaux lexicographiques anciens, suivis et nombreux. Par ailleurs, étant dans un même groupe linguistique (indo-européen), il est plus aisé de cerner, d'offrir des équivalences culturelles, syntaxiques et sémiologiques et d'avoir recours à une version bivalente.

Que se passe-t-il dans le contexte africain ? Comme dans de nombreuses situations, le locuteur africain n'a pas le choix, il s'adapte en fonction des lacunes et exploite les ouvrages disponibles au mieux des possibilités proposées. Pourtant, lors de la conception du dictionnaire, nous devrions considérer que ces ouvrages doivent satisfaire des besoins différents :

– Le francophone de langue maternelle, avec l'appui très souvent d'un informateur, doit traduire des éléments de littérature (activité de version). Or, il a besoin de travailler dans l'autre sens (thème), ne serait-ce que pour procéder à des contrôles et s'assurer d'une communication précise avec son informateur ou un vulgarisateur d'ouvrage pédagogique (alphabétisation, livret de soins de santé primaires, etc.). Cette activité de thème, même minime, ne peut être issue d'un même corpus de base (initialement à visée de version pour lui) d'où la justification d'un bref lexique inverse proposé en deuxième partie ;

– Le locuteur de langue africaine est amené également à opérer un travail de thème en traduisant et en apportant des compléments d'information sur sa propre langue, mais il doit de plus en plus être acteur en travail de version et concevoir des ouvrages didactiques issus le plus souvent de langue de culture francophone via par exemple des programmes de développement proposés en Afrique de l'Ouest ou dans d'autres pays en zone tropicale. Ainsi, il n'a pas les mêmes besoins et pourtant il doit fournir un travail de thème, activité la plus difficile dans un travail de traduction, avec le même ouvrage de base que celui de son interlocuteur francophone de langue maternelle et donc, avec un outil unidirectionnel, composé et orienté initialement « travail de version » (langue africaine-français).

Aussi, si je décide par exemple de faire traduire un conte par un locuteur africain, celui-ci n'a bien sûr aucune difficulté d'interprétation mais il rencontre des difficultés dans la formulation en français. Généralement de niveau scolaire équivalent au secondaire, il a une approche spontanée et une compétence dans sa langue mais il éprouve des difficultés d'ordre culturel, une méconnaissance de la langue française, même si elle est considérée comme langue officielle dans le pays. Nous aurons, quant à nous, francophones, des difficultés d'interprétation du texte d'origine mais des facilités dans la reformulation de la présentation française.

L'édition d'un dictionnaire africaniste demeure encore peu courante mais ce dernier devrait prendre un certain essor avec les possibilités offertes sur le terrain depuis une quinzaine d'années avec les logiciels de saisies et de constitution de base de données. Actuellement, hormis les langues ayant un nombre de locuteurs élevés et donc une forte influence telles que le wolof, le lingala, le swahili, etc., les dictionnaires de langue « faible » font l'objet d'une unique publication, voire au mieux de deux. Les corpus de langue africaine demeurent mineurs par rapport aux énormes banques de données européennes et la disparité culturelle entre les deux groupes linguistiques touchés est très importante. Aussi la justification d'un ouvrage bivalent paraît étrange. La nécessité de parvenir à une lecture bivalente de l'ouvrage africaniste est en fait conditionnée par la faiblesse numérique et active des « forces vives africaines » pour le réaliser. Quand ce type d'ouvrage existe,

il est utilisé pour l'apprentissage de la langue méconnue aux deux communautés linguistiques et la création d'outils de vulgarisation ou d'animation dans la langue source. L'envie et le souci de satisfaire des exigences plus ou moins fortes sont considérés pour valider ou enrichir un projet de recherche ou de développement local. Ainsi, de plus en plus, l'ouvrage est employé par des locuteurs natifs des langues sources (africain) et cibles (français) de manière bivalente.

La réflexion préalable et la conception pour une lecture et un travail bivalents de cette section langue africaine-français sont plus ou moins fictives. La déficience, l'absence numérique et effective des chercheurs et collaborateurs africains fait que l'aspect encodage de la partie thème pour le futur usager africain est fortement minimisé, même si cet usager possède une compétence de base du français en tant que langue véhiculaire et/ou officielle acquise durant sa scolarisation et par l'intermédiaire des médias. Le résultat est peu satisfaisant : les items bilingues sont déséquilibrés, les collocations d'une langue à l'autre sont omises selon le type de saisie, le découpage sémantique couvert par un mot varie, les néologismes de base sont absents ou non validés par la communauté, etc. Ainsi, l'ouvrage étant un dictionnaire langue africaine-français agrémenté ou non d'un lexique français-langue africaine, le locuteur africain peine dans les deux situations :

- la possibilité d'encodage où le thème est minimisé, car la première partie est unidirectionnelle ;
- la possibilité du décodage où les possibilités de version sont quasi nulles, car la deuxième partie est un lexique inverse qui est rarement exemplifié, s'il existe.

Quelle que soit la langue considérée, la difficulté essentielle lors de la réalisation, la lecture et l'exploitation d'un dictionnaire bilingue repose sur l'existence de l'inconnu dans sa propre langue, qui est toujours plus ou moins accessible (graphie, prononciation, morphologie) et l'inconnu dans une langue étrangère, qui peut être total. Le dictionnaire bilingue est un ouvrage où la langue « inconnue » est partiellement connue du lecteur, ce qui le rapproche du monolingue pour le lecteur dont c'est la langue. Comme le souligne Josette Rey-Debove (1991 : 2860), « le monolingue établit une relation entre le signe et le référentiel (signifié dénotatif lié à la connaissance du monde), et son lexique offre un découpage du monde

idiosyncrasique, c'est-à-dire différent pour chaque langue. Le bilingue établit une relation entre les signes de langues différentes sans s'occuper du référentiel; il confronte deux lexiques et deux découpages du monde, mais ne s'intéresse qu'au découpage en signes. Passant d'un signe à un autre, il conserve à peu près le contenu (car il n'y a pas de «synonymie» possible entre langues différentes) mais il ne fait pas d'analyse sémantique, même s'il donne des indications dans ce domaine».

Dans le cas de dictionnaires de langue africaine, nous devons moduler ces propos, car les exigences dans la compréhension du contenu reposent sur des structures syntaxiques méconnues et des référentiels éloignés entre les catégories d'usagers, malgré l'influence et l'impact d'une autre culture depuis plus d'un siècle. De plus, les travaux de concertation sur le plan lexicographique parmi les africanistes sont récents et nous constatons que des éléments de traitements de nature métalinguistique divergent dans les descriptions de base de ces langues en fonction des écoles et des théories des chercheurs.

L'envie et le besoin d'un support linguistique et culturel pour les locuteurs de la langue africaine, malgré les contraintes conceptuelles et éditoriales, sont justifiés, car ces locuteurs sont des agents de développement inestimables. Ainsi, si l'ouvrage ou les ouvrages ne peuvent qu'être unidirectionnels pour diverses raisons, il paraît fondamental que le dictionnaire général bilingue sur support papier soit élaboré avec une visée de lecture et de travail bivalent: utilisable pour les locuteurs des deux langues à fortes variantes culturelles et ce pour un usage moyen. Il doit être conçu sans alourdir la lecture en faisant apparaître sous l'entrée un nombre important mais réfléchi d'items informatifs pour les deux groupes de locuteurs et en préservant un accès rapide à l'information. La microstructure qui dans un bilingue classique devrait ne comporter que des équivalences illustrées va donc être différente et justifier alors une adaptation des «équivalences» et des exemples.

2 Dictionnaire bilingue: un principe de recherche d'équivalences lexicales non analytiques

Contrairement au dictionnaire monolingue qui fait une analyse de contenu avec des définitions où l'entrée est explicitée avec l'article accompagné d'indications métalinguistiques plus ou moins déterminées, le dictionnaire bilingue fonctionne sur le principe de recherche d'équivalences lexicales non analytiques de la langue cible (terme à terme, terme à groupe, groupe à terme et groupe à groupe).

«Le dictionnaire a pour tâche fondamentale de fournir la contribution sémantique indispensable à la compréhension de la lexie source et de permettre ainsi une communication interlinguistique efficace.» (Clas 1996: 142). Dans l'esprit de l'usager, la traduction est toujours possible et ne doit pas poser de problème, bien que «toute traduction d'un texte suivi offre ou impose au traducteur selon la nature du contenu, différents degrés d'équivalences: traduction fidèle, adaptation, transposition, récréation. Ces mêmes degrés se retrouvent au niveau du dictionnaire bilingue, à ceci près que l'environnement contextuel doit se faire le plus elliptique possible pour des raisons évidentes de place. L'équivalence parfaite implique un même niveau de dénotation (la référence à un même élément de la réalité extérieure) et un même niveau de connotation, c'est-à-dire le même réseau d'associations culturelles liées aux termes dans les deux langues» (Duval 1991: 2819).

Dans le cas du contexte africain, l'équivalent de la langue cible ne correspond pas toujours à sa fonction d'équivalent. Les problèmes d'équivalents sont amplifiés par l'éloignement des cultures, les conditions géographiques et socio-économiques d'origine.

Ces problèmes concernent deux plans:

– plan du réel présent ou non dans la culture des locuteurs c'est-à-dire le lexème, l'équivalent exact «n'existe» pas, car la réalité n'existe que dans la langue source ou dans la langue cible. Par exemple: un concept inexistant en français peut être rendu en ngbaka par la notion de «*partie active de*» dans des formes en nombre limité. Il n'est jamais isolé mais associé dans le cadre d'un syntagme. À ce moment-là, nous traduisons le terme formé par «*bouche, bec, extrémité de, langue parlée, etc.*»

nū- « partie active de... »³

1) bouche, bec, ouverture

ndàlá nū-wī //peau PA homo// « lèvres »

kḍá nū-nḡḡ //écaille PA oiseau// « bec »

nū-bèlè //PA sein// « mamelon »

nū-kḡ wī //PA bras homo// « poignet »

nū-kḡ //PA trou// « ouverture d'un trou »

nū-tḍà //PA maison// « entrée de maison »

nū-félé-nà //PA corde ligné// « clan »

etc.

2) langue, parler

nū ngbàkà « le parler ngbaka »

nū-wī = wīlá wē nū wī « le parler, la langue »

gèlé-nū //bâtard PA// « langue étrangère »

nū-tò /PA/message/ « une nouvelle »

nū-yálè /PA/rêve/ « songe expliqué, interprété »

etc.

Lors du traitement, l'exemplification va permettre de comprendre l'étendue et la configuration du concept. L'élément définitoire du début « partie active de » est un essai de traduction qui reste impropre et peut introduire des applications ou des connotations. Aussi, en fonction de la politique des entrées retenue dans l'ouvrage, ce terme sera soit fortement exemplifié ou soit les compositions formées figureront en entrée.

– Plan de la langue où le mot qui désigne le référent existe ou non dans la langue des locuteurs. Dans ce cas, certaines langues vont lexicaliser des unités alors que d'autres vont les grammaticaliser. La grammaire supplée aux lacunes du lexique avec par exemple la lexicalisation d'un énoncé à prédicat verbal neutre :

Bōfīd ā wī-dē-nū-wē

//Bofio/est/homo +MR faire-NEU PA parole//

« Bofio est querelleur » ou « qqn qui parle beaucoup sans réfléchir » (cf. contexte)

Ainsi, la correspondance conceptuelle ou connotative des unités lexicales d'une langue à l'autre est souvent aléatoire et varie en fonctions des cultures et représentations comme nous pouvons le constater avec cet exemple en français, en ngbàkà /ʔa/⁴ et en allemand⁵/ pour traduire le sens « verser, déverser, tomber à terre »

a (V) 1) verser, déverser, se déverser, tomber, jeter par terre, purger.

á lì nū « verse l'eau par terre ».

mḍ á zḡ « fais un lavement ».

2) mettre, ajouter sur, mettre (deux ou plusieurs choses), couvrir, panser

á tḍà ngḡ mets un toit sur la maison ».

á gḡ « pose des nasses ».

á yḡkḍ « jette un filet ».

á dàni «panse une plaie ».

á mbili ngḡ nē « ajoute de l'argent ».

á-lí-ḡpīlī « flèche empoisonnée ».

wà á lí ḡpīlī dḍò inà ḡpí ḡpí « ils trempent les flèches dans différents poisons ».

gbàngánzá ā tḡ'á « il a attrapé la rougeole »

kàtòlò ā tḡ'á « il est couvert de gale »

3) compter sur, s'appliquer à,

à tḡ wī dḍò ngbà wī « compter sur quelqu'un »

à á tḡ'á na, wá gbàkà sē'ē « il s'attend à ce qu'ils viennent l'aider ».

à á silà wī ngḡ ngbà wī « il pense du mal de quelqu'un ».

gießen (V) 1) verser.

Wein in ein Glas gießen « verser du vin dans un verre ».

Wasser in seinen Wein gießen « mettre de l'eau dans son vin ».

2) répandre (*auf, über* = sur), jeter (un liquide);

Brühe auf das Tisch Tuch gießen « répandre de la sauce sur la nappe ».

3) arroser;

die Blumen gießen « arroser les fleurs ».

4) C. impersonnelle;

es giebt: « il pleut à verse, à torrents ».

ihr Kleid, Rock sitzt wie gegossen « elle est moulée dans sa robe ».

mettre = legen, setzen stellen

jeter un filet = tauchen

être couvert de = bedeckt sein mit

faire un lavement = klistieren

3. nf = [nū- + '] noté PA /partie active de + Morphotonème Relationnel haut/

syntagme, aussi on ne le note pas à l'écrit.

4. D'un point de vue phonologique, le phonème /ʔ/ est prévisible car il n'existe aucune combinaison syllabique avec V initiale de morphème sauf phénomène d'élosion en

5. Éléments en allemand communiqués par Renaud Lallement, enseignant à Nancy2 et tirés du *Dictionnaire allemand-français* de Bertaux Lepointe (1968).

Ces éléments ne constituent pas un problème, car même si les découpages linguistiques, conceptuels sont différents, il reste possible de parvenir de manière précise à la description de la réalité de l'une et de l'autre. Chaque langue met en avant des stratégies pour suppléer aux lacunes lexicales. Le plus difficile est de cerner si nous devons ou non intégrer ces « lacunes » dans le dictionnaire ou les laisser au libre soin du traducteur en présence d'un texte. Ce type d'ouvrage africaniste fait souvent l'objet d'une première édition, il insiste sur la « norme » et l'usage avec d'importantes interférences. De plus, la perspective étant unidirectionnelle, nous devons expliciter dans la langue cible soit sous la forme de définition dans les limites de l'explicable, soit sous la forme d'illustrations (voire jusqu'à l'usage d'emprunts et la création de calques) afin d'obtenir la notion synonymique la plus proche de la langue source. L'objectif d'un dictionnaire est de proposer des correspondants qui peuvent et doivent apporter la contribution sémantique dont le lexique a besoin pour permettre une communication utile mais il ne doit pas être la source d'une structure normative rigide. Ainsi, il convient de rechercher si dans la lexicographie bilingue africaniste la définition joue un rôle prépondérant; dans quelle mesure elle peut être remplacée par des occurrences du mot-entrée et n'être constituée que d'illustrations et d'exemples et enfin de déterminer s'il est facile d'établir une frontière nette entre illustration et définition dans un tel contexte.

Par exemple *lī-* est un nom fonctionnel « *face, étendue plane de qqch. qqn* » qui est ou non associé à un autre terme (voir le tableau au haut de la p. 87). Le plus souvent, il semble obligatoire pour rendre compte de l'existence ou de la globalité de l'objet désigné: *lí tà fějé wénā* « *la pierre est très blanche* » mais il arrive que l'autre terme existe sans sa présence: *mě'ātā* « *c'est une pierre, un roc* ».

En fait, il semble que l'on soit contraint, en présence de représentations ou d'une spécificité technique propre à la culture source, d'avoir une attitude comme dans un vrai monolingue qui a des articles presque toujours composés de la même façon: un hyperonyme indique le champ sémantique et un spécificateur affine le sens en apportant les attributs spécifiques de l'adresse permettant de distinguer celle-ci de tous les autres hyponymes.

Ce traitement d'article va être observé dans des éléments forts communs pour la population de langue

source mais méconnus du lecteur francophone. Ces éléments culturellement marqués (rites, danses), propres à l'écosystème et à la géographie (savane, forêt), propres aux techniques traditionnelles (piégeage, objets aratoires), nous paraissent spécifiques et scientifiques en tant qu'individus extérieurs à la culture. Ils nous semblent devoir être traités de la sorte mais en fait ils sont vulgaires et communs pour le locuteur de la langue source. Par conséquent, il semble important de les introduire dans le dictionnaire général élémentaire ou fondamental. Comme il est impossible pour un lexicographe de couvrir tous les secteurs du lexique, il devrait tenir compte des besoins de l'utilisateur ordinaire, c'est-à-dire évaluer et rendre compte des besoins d'éléments de base du quotidien mais également des rudiments plus ou moins approfondis des termes qui couvrent le domaine scientifique et technique. Ces termes sont essentiels pour aborder correctement les ouvrages de vulgarisation dans le domaine du développement (maladie, santé, nourriture, chasse, agriculture). Ces termes étant admis en vedette, reste le problème de la description. Or les nomenclatures retenues dans ces domaines spécialisés sont ambiguës, car elles doivent être précises et détaillées pour satisfaire à une recherche scientifique et faciles, abordables et appropriées pour les vulgarisateurs chargés de la création d'outils pédagogiques. Ainsi, si les termes relatifs aux mammifères ne posent guère de problème, car nous avons une connaissance médiatique et des ouvrages de référence courants, la diversité des oiseaux, des poissons, de la flore et des techniques spécialisées telles que le piégeage, la chasse, les rites, etc. propre à la région étudiée posent des difficultés dans les choix pour un ouvrage général. Pourtant, la méconnaissance de ces termes existe aussi bien pour le francophone que pour le locuteur africain, car le premier ne dispose pas toujours d'ouvrages de référence et le second a déjà perdu certains liens avec sa propre culture ou même, il méconnaît son environnement (origine urbaine, jeune adulte, etc.).

Aussi, il est essentiel d'insérer les termes « techniques » ou « scientifiques » dans l'ouvrage et d'en faciliter la lecture ou l'accès. Une description, une définition trop longue peut entraîner des confusions, des contresens et dans ce cas il est préférable d'avoir recours à une démarche iconique, visuelle (schéma, dessin, photo).

lī- (N) fonctionnel associé dans une composition pour désigner *face de, étendue plane de qq. qqc.*

lí tà « une pierre (la partie externe) »

lí zǎ « la plaine, la brousse »

lí-wālā « chemin »

lí-gò « au désert »

lí fāndā « la cour, plaine de jeu »

lí-gōdō « l'anus »

lí-kpóá « l'articulation de- »

lí-gǎá-wēsē //face froid soleil// « l'ouest »

lí-ngō « le firmament »

lí-nzā « le ciel »

bōlō félé lí wè « le fer rougit au feu »

dò lí nĕ « juste, précis, comme il faut »

lí-wà wīā « complets »

má lā lí dódō « c'est trop ! »

ngèmè lí wà « se réunir »

lí'à = lí ádá'à = búlá lí'à « son visage, sa figure »

sálá lī-wī dō sálá ngó lī-wī //poils/face

/bomo/avec/poils/sur/face/bomoll « les cils et les sourcils »

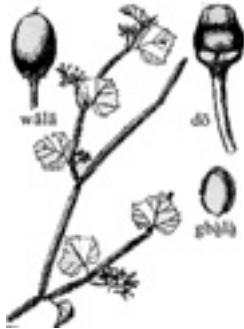
gbā lī'à = gbālī'à « ses yeux »

lí'à ūā « il est aveugle » (ses yeux sont crevés)

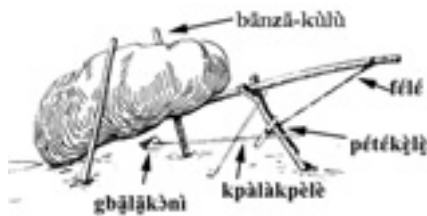
dā lí'à « ses tatouages sur le visage » etc.

Le fait d'annoter de légendes un objet est très utile. Cela oriente le lecteur au niveau de sa compréhension ou vers d'autres pistes de recherche :

tādā (N) – plante charnue souvent plantée dans les villages, espèce de vigne sauvage à tiges articulées, cassantes, Vitacée *Cissus quadrangularis*.



tākù (N) piège assommoir



Enfin, un des obstacles les plus sérieux que rencontre le lexicographe est de déterminer le champ, le type et la nature de la nomenclature : certains thèmes présentent un

intérêt descriptif pour la langue africaine, tels que la botanique, la zoologie, l'agriculture. En revanche, dans le cadre de projet de développement, de nombreuses lacunes et une absence de concordance dans le domaine spécialisé et technique entre les deux cultures (mathématique, biologie, chimie, physique, informatique, etc.) ne peuvent être satisfaits que par des emprunts et des calques qui sont loin d'être acceptables et surtout validés par les locuteurs.

3 Des exemples définitoires

Le dictionnaire bilingue ne devrait théoriquement comporter que des occurrences du mot-entrée c'est-à-dire n'avoir que des illustrations avec des exemples. Or, comme nous pourrions le constater, la frontière n'est pas si tranchée : dans le monolingue, qui joue un rôle définitoire, il y a nécessité de l'exemple pour compléter la définition ; dans le bilingue, si dans la langue source il y a une absence d'équivalent codé du mot-entrée (variantes culturelles, etc.), nous avons recours à une glose définitionnelle dans la langue cible.

En effet, dans le dictionnaire monolingue, trois règles empiriques sont posées :

- les exemples doivent justifier ou fonder la définition ;
- les exemples sont une partie du commentaire sémantique qui complète la paraphrase lexicématique ;
- les exemples ne décrivent pas la langue mais la montrent.

Ainsi, dans le monolingue, l'explication reste ouverte, elle n'a pas le statut de définition : l'exemple a une fonction

explicative et non plus illustratrice, l'exemple contribue à expliquer.

On constate une variante avec le dictionnaire bilingue qui ne doit avoir que des illustrations ou des équivalences :
– les exemples sont tellement complémentaires qu'ils ne justifient pas de définitions, il suffit de montrer le contexte d'usage et d'utilisation ;

– si nous prenons les exemples, ce sont des cas particuliers et pour comprendre les exemples, il faut déjà maîtriser la définition.

Étant dans le cas d'un dictionnaire « faux bilingue », nous considérons les caractéristiques d'un monolingue sans trop l'alourdir, tout en cherchant à le présenter avec les équivalences d'un dictionnaire bilingue. L'explication sémantique essentielle, mais pas toujours évidente au niveau de la compréhension, doit s'appuyer sur un système de compensation qui situe les exigences des deux utilisateurs à des niveaux différents :

– L'Africain va demander à l'outil d'avoir des exemples d'illustrations au niveau du sens mais également au niveau des collocations syntaxiques (faits de langue) ;

– Le Français a besoin d'illustrations sémantiques et syntaxiques de la langue africaine afin de pouvoir utiliser le concept proche ou éloigné de sa référence culturelle.

Par exemple, si la signalétique est en gras en langue africaine et celle en français en italique, l'exploitation et la lecture même du document seront divergentes.

– L'Africain va chercher ce qui est en français (en italique dans le texte), il aura besoin de nombreuses illustrations puisqu'il cherche comment nous pouvons formuler ou combiner la traduction du terme : présence de nombreux exemples en français pour le sens et les combinaisons

syntaxiques possibles (de la collocation jusqu'à l'idiomatisme). Il a moins besoin de la langue africaine, car il dispose de sa compétence linguistique ;

– Le Français va chercher toutes les combinaisons et les illustrations du terme africain (en gras dans le texte). Les collocations et les idiomatismes africains n'ont pas besoin de traduction intégrale (syntaxe), le sens du terme lui suffit, car sa compétence linguistique du français lui permet de retrouver les différentes combinaisons dans sa langue maternelle.

Si nous répondons à la demande d'un seul utilisateur, le dictionnaire va poser des problèmes à l'autre. Et si nous répondons aux deux exigences, inévitablement nous alourdissons la rapidité d'accès à l'information. Nous intégrons volontairement de nombreux exemples en italiques et en gras dans une langue et dans l'autre, sachant qu'une partie de ceux-ci est superflue à l'un ou l'autre des utilisateurs. L'exemple demeure pourtant essentiel, car dans le cas de notre type d'ouvrage, il peut être un élément définitoire, illustrer les différents sens mais aussi les différentes combinaisons possibles et les emplois phraséologiques.

De même, on se place dans une situation où le chercheur et le locuteur vont utiliser ce dictionnaire comme un « dictionnaire d'apprenant », il faut donc des exemples qui justifient la « définition » et étant donné que la « définition » est trop incomplète et imparfaite, l'exemple permet de remédier au problème.

*Sylvie Grand'Eury,
Université Nancy 2 et UMR 7594 Lllacan-CNRS, Paris, France.
Sylvie.Grandeury@univ-nancy2.fr*

Bibliographie

- Bejoint (H.) et Thoiron (P.), 1996: *Les dictionnaires bilingues*, Montréal, Aupelf-Uref; Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 53-69.
- Bertaux (F.) et Lepointe (E.), 1968: *Dictionnaire allemand-français*, éd. revue par Bertaux (P.), Paris: Hachette.
- Boyeng (G.), 1990: « Information syntaxique dans les dictionnaires bilingues », dans *Cahiers de lexicologie*, n° 56-57, Vol. LVI, p. 45-49.
- Bouquiaux (L.), 1978: « *Dictionnaire sango-français* », Paris, SELAF.
- Brisson (R.), 1984: « *Lexique français-baka* », Douala, doc. dactylographié.
- Clas (A.), 1996: « Dictionnaires généraux bilingues: le dictionnaire bilingue canadien », dans *Cahiers de lexicologie*, vol. 69, n° 2, p. 127-144.
- Duval (A.), 1990: « Nature et valeur de la traduction dans les dictionnaires bilingues », dans *Cahiers de lexicologie*, n° 56/57, p. 27-33.
- Duval (A.), 1991: « L'équivalence dans le dictionnaire bilingue », dans *Wörterbücher: ein Internationales Handbuch zur Lexikographie: Dictionaries/dictionnaires*, Berlin; New York: W. de Gruyter, vol. 3, p. 2817-2824. (Theorie der zwei- und mehrsprachigen Lexikographie: ausgewählte: Beschreibungsprobleme).
- Lekens (P.J.), 1952: « *Dictionnaire ngbandi* », Tervuren, Annales du Musée du Congo belge, Série in-8°, Sciences de l'Homme, Linguistique Vol. 1.
- Le Robert&Collins*, 1999: *Dictionnaire français-anglais anglais-français Senior*, 5^e éd., Paris: Le Robert et Glasgow: Harper-Collins.
- Rey (A.), 1995: « Du discours au discours par l'usage: pour une problématique de l'exemple », dans *Langue française*, n° 106, p. 95-121.
- Rey-Debove (J.), 1991: « La métalangue lexicologique: formes et fonctions en lexicographie monolingue », dans *Wörterbücher: ein Internationales Handbuch zur Lexikographie: Dictionaries/dictionnaires*, Berlin et New York: W. de Gruyter, vol. 3, p. 2859-2865. (Theorie der zwei- und mehrsprachigen Lexikographie: ausgewählte: Beschreibungsprobleme)
- Van Everbroeck (R.), 1985: *Mabola ma lokóta Dictionnaire lingála*, Limete (Zaïre), Éd. Épiphanie.